

**Séance du Conseil municipal  
du jeudi 4 juin 2020**

**COMPTE RENDU**

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin à 18 H, le Conseil municipal de la Commune d'Houdain, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à la majorité qualifiée la tenue de la séance sans public avec retransmission en direct des débats et en présence de la presse.

Madame le Maire, présidente, déclare la séance ouverte. Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :**

Madame Isabelle LEVENT-RUCKEBUSCH, Monsieur Daniel LEFEBVRE, Marie-Thérèse ROJEWSKI-MALECKI, Monsieur Michel LHEUREUX, Madame Emilie AGACHE, Monsieur Christian DUBOIS, Madame Valentine BOURGEOIS, Monsieur Bernard MAISNIL, Madame Amélie FRANCOIS-PRZYBYLA, Monsieur Guy BEAURAIN, Madame Martine POHIER, Monsieur Marc KOPACZYK, Madame Pascale HOURRIEZ, Madame Geneviève CLEMENT.

**Sont absents excusés ayant donné procuration, en application de l'article L. 2121-20 du CGCT :**

Madame Marie-Christine LAURADOUX-CHANEZ (à Madame le Maire), Madame Claudine EMERY (à Madame Valentine BOURGEOIS), Madame Corinne JANUS-GUILBERT (à Madame Marie-Thérèse ROJEWSKI-MALECKI ), Monsieur Frédéric SCHULZ (à Monsieur Christian DUBOIS), Madame Nathalie DELBARRE (à Monsieur Guy BEAURAIN), Monsieur Gérard CAILLIAU (à Monsieur Marc KOPACZYK), Madame Marie-Christine CLIQUET (à Madame Martine POHIER), Monsieur Daniel MADAJEWSKI (à Madame Geneviève CLEMENT), Monsieur Michel DELOBELLE (à Madame le Maire), Monsieur Patrick CHOQUET (à Monsieur Michel LHEUREUX), Madame Marie-Josée GOLLIOT (à Madame Pascale HOURRIEZ).

**Sont absents :**

Monsieur Dominique PENEL, Madame Nathalie POLANSKI-TRINEL, Madame Cathy BOEZ, Madame Sandrine DELPIERRE.

**Soit :**

- 14 conseillers présents, 11 conseillers absents ayant donné procuration, soit 25 votants à partir de 18h00.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint, et que le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Conformément aux dispositions des articles L. 2121-15 et L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal nomme Madame Amélie FRANCOIS-PRZYBYLA secrétaire de séance.

***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019***

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 19 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

***APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 FEVRIER 2020***

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du jeudi 13 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

***QUESTION SUPPLEMENTAIRE***

Madame le Maire propose à l'assemblée deux questions supplémentaires identifiées, dans l'ordre du jour, sous les références :

***6. OBJET : LOGEMENT – PROPOSITION DE VENTE DE LOGEMENT PAR LA SOCIETE « Maisons et Cités »***

***7. OBJET : POPULATION – ELECTION – ORGANISATION DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE***

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de délibérer sur les questions précitées.

**1. RESSOURCES HUMAINES – CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2020-290 DU 23 MARS 2020 D'URGENCE POUR FAIRE FACE A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

1) D'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Le versement de cette prime est possible pour :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires ;
- Les agents contractuels de droit public ;
- Les agents contractuels de droit privé employés dans les établissements publics.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

Service concerné	Montant maximum plafond
Direction générale	1 000, 00 €
C.C.A.S.	1 000, 00 €
R.H.	1 000, 00 €
Affaires civiles	1 000, 00 €
Communication	1 000, 00 €
Service technique	1 000, 00 €
Education / Hygiène	1 000, 00 €
Jeunesse	1 000, 00 €

Elle sera versée en une seule fois, sur la paie du mois d'octobre 2020. Le montant attribué est proratisée en fonction du temps de travail. Cette prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

2) D'autoriser Madame le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

3) De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

**2. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

1) D'adopter le tableau des effectifs annexé et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

2) D'accepter la création de 2 postes :

- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet.

3) D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA COMMUNE D'HOUDAIN**

**AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020**

Cadres d'emplois et grades	Durée hebdomadaire	Nombre d'emplois			Observations
		Autorisés	Pourvus	Vacants	
<b>Emplois fonctionnels</b>		<b>1</b>			
Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35h	1	1	0	Détachement d'un ingénieur sur emploi fonctionnel
<b>Cadre d'emplois des attachés</b>		<b>2</b>			
attaché principal	35h	1	1	0	
attaché	35h	1	1	0	
<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>		<b>4</b>			
rédacteur principal de 1ère classe	35h	3	3	0	
rédacteur	35h	1	1	0	
<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>		<b>22</b>			
adjoint administratif principal de 1ère classe	35h	7	6	1	
adjoint administratif principal de 2ème classe	35h	8	7	1	
adjoint administratif	35h	7	4	3	
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>		<b>2</b>			
ingénieur principal	35h	1	1	0	
ingénieur	35h	1	1	0	
<b>Cadre d'emplois de techniciens</b>		<b>3</b>			
technicien principal de 1ère classe	35h	1	1	0	
technicien principal de 2ème classe	35h	2	2	0	
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>		<b>7</b>			
agent de maîtrise principal	35h	6	6	0	
agent de maîtrise	35h	1	1	0	
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>		<b>35</b>			
adjoint technique principal de 1ère classe	35h	6	6	0	
adjoint technique principal de 2ème classe	35h	13	12	1	
	28h	1	1	0	
adjoint technique	35h	13	13	0	
	28h	2	2	0	
<b>Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles</b>		<b>9</b>			

agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	35h	7	7	0	
agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	35h	2	2	0	
<b>Cadre d'emplois des animateurs</b>		<b>2</b>			
animateur principal de 2ème classe	35h	1	1	0	
animateur	35h	1	1	0	
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animation</b>		<b>14</b>			
adjoint d'animation principal de 2ème classe	35h	6	6	0	
adjoint d'animation	35h	6	5	1	
	28h00	2	2	0	
<b>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</b>		<b>2</b>			
adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	35h	2	2	0	
EFFECTIF TOTAL		103	96	7	
EFFECTIF REEL (seul le poste de détachement d'un agent détaché est pris en compte)		95			

**COMMUNICATION – POLITIQUE DE LA VILLE**

**3. POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT ET DES AUTRES PARTENAIRES AU TITRE DES ACTIONS 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame Valentine BOURGEOIS entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

De solliciter à cet effet des participations de l'Etat, de la Région Hauts-de-France, du Département du Pas-de-Calais, de la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Pas-de-Calais et des partenaires de la politique de la ville au titre des actions initiées en direction des publics pour l'année 2019, selon les financements suivants :

Actions	Montant global en €	Montant sollicité au titre du contrat de ville (CGET) en €	Part communale en €
Une jeunesse par-delà l'horizon...	35 120,00	17 560,00	17 560,00
Citoyen aujourd'hui et demain	22 950,00	11 475,00	11 475,00
<b>TOTAL</b>	<b>58 070,00</b>	<b>29 035,00</b>	<b>29 035,00</b>

**4. MARCHES PUBLICS – COLLECTE DES DECHETS SOUMIS AU VERSEMENT DE LA REDEVANCE SPECIALE – CONTRAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE – 201 RUE DE LA GARE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

De conclure, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, un contrat relatif à la collecte des déchets soumis au versement de la redevance spéciale avec la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, pour le lieu d'enlèvement sis 201 rue de la Gare.

**5. MARCHES PUBLICS – MARCHE DE SERVICES PORTANT SUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT D'EAU DES BATIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1 AVEC IDEX ENERGIES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

De conclure l'avenant n° 1 au marché de services portant sur l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments communaux, avec IDEX Energies, 297-2 avenue de Floha à (62680) Méricourt, ayant pour objet la suppression du site n° 10 – Services techniques (prestations P1 – P2 – P3) et l'intégration de la salle Victor-Fleuret (prestations P1 – P2 – P3), afin de prendre en compte les modifications apportées au 1<sup>er</sup> janvier 2020

**6. LOGEMENT – PROPOSITION DE VENTE DE LOGEMENT PAR LA SOCIETE « Maisons et Cités »**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

D'émettre un avis favorable pour la vente d'un logement par l'organisme « Maisons et Cités » dans les conditions suivantes :

<b>TYPE</b>	<b>SH</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>VILLE</b>
T4	71	2 rue de Marrakech	62150 HOUDAIN

**7. POPULATION – ELECTION – ORGANISATION DES OPERATIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

Après en avoir délibéré ;  
L'exposé de Madame le Maire entendu ;  
A l'unanimité ;

**DECIDE :**

De modifier la délibération n° 2019-204 afin de pouvoir rémunérer les 10 agents à la tâche (enveloppe) à 0,29 € pour la mise sous pli du second tour des élections municipales.

## **DELEGATIONS AU MAIRE**

Madame le Maire,  
Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;  
Vu la délégation qui lui est accordée par délibération n° 2014-058 en date du 15 avril 2014 modifiée ;  
Présente au Conseil municipal les décisions prises en vertu de cette délégation :

### **DECISION N° 2020-021 DU 11 FEVRIER 2020 – CESSION DU DROIT DE REPRESENTATION DE SPECTACLE – CONTRAT AVEC LE PRODUCTEUR HEMPIRE SCENE LOGIC**

L'an deux mille vingt, le onze février ;  
Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat de cession du droit de représentation de spectacle qui se déroulera le mardi 25 février 2020 à l'école élémentaire Paul-Langevin, rue Jean-Moulin à Houdain ;

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat de cession du droit de représentation de spectacle est conclu avec le prestataire Hempire Scene Logic, 51 rue Marcel-Hénaux à Lille (59000), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : spectacle jeune public « Niko le gardien des fées » le mardi 25 février 2020 à 15 h 00 ;
- Lieu du spectacle : école élémentaire Paul-Langevin, rue Jean-Moulin ;
- Montant de la prestation : 480,00 € HT – 506,40 € TTC.

### **DECISION N° 2020-022 DU 12 FEVRIER 2020 – ABONNEMENT INTERNET PRO FIBRE – CONTRAT AVEC ORANGE**

L'an deux mille vingt, le douze février ;  
Considérant qu'il y a lieu de souscrire un abonnement à l'offre Internet Pro Fibre pour l'accès Internet à l'école maternelle Nicolas-Copernic ;

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat d'abonnement Internet Pro Fibre est conclu avec la société Orange, 78 rue Olivier de Serres à Paris (75015), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : abonnement Internet Pro Fibre à l'école maternelle Nicolas-Copernic ;
- Durée du contrat : 1 an du 12 février 2020 au 11 février 2021 ;
- Montant du contrat : 39,00 € HT/mois.

### **DECISION N° 2020-023 DU 12 FEVRIER 2020 – ABONNEMENT INTERNET PRO FIBRE – CONTRAT AVEC ORANGE**

L'an deux mille vingt, le douze février ;  
Considérant qu'il y a lieu de souscrire un abonnement à l'offre Internet Pro Fibre pour l'accès Internet aux accueils de loisirs ;

#### **DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat d'abonnement Internet Pro Fibre est conclu avec la société Orange, 78 rue Olivier de Serres à Paris (75015), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : abonnement Internet Pro Fibre aux accueils de loisirs ;
- Durée du contrat : 1 an du 12 février 2020 au 11 février 2021 ;
- Montant du contrat : 39,00 € HT/mois.

### **DECISION N° 2020-024 DU 13 FEVRIER 2020 – RECONDUCTION DU MARCHÉ DE LOCATION DE MATERIEL TECHNIQUE POUR TRAVAUX DE VOIRIES ET D'ESPACES VERTS**

L'an deux mille vingt, le treize février ;  
Considérant qu'il convient de reconduire le marché avec les prestataires, dans les conditions suivantes :

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le marché de location de matériel technique pour travaux de voiries et d'espaces verts avec les prestataires est reconduit dans les conditions suivantes :

- Lot n° 1 – Location de matériel technique pour travaux d'espaces verts : Flandres Artois Paysages SAS à Bruay-la-Buissière :
  - Montant HT : 5 000,00 € ;
  - Montant TTC : 6 000,00 € ;
- Lot n° 2 – Location de matériel technique pour travaux de voiries : Christian Matériels SAS à Merville :
  - Montant HT : 8 000,00 € ;
  - Montant TTC : 9 600,00 € ;

Renouvellement du marché : reconduction du 6 mars 2020 au 5 mars 2021.

***DECISION N° 2020-025 DU 13 FEVRIER 2020 – MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR DE L'HOTEL DE VILLE – CONTRAT AVEC LA SA KONE***

L'an deux mille vingt, le treize février ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la maintenance de l'ascenseur de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat de maintenance est conclu avec la SA Koné, ZAC de l'Arénas, Bâtiment Aéroport, BP 36, 455 Promenade des Anglais à Nice (06206), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance de l'ascenseur de l'hôtel de ville, 8 rue Roger-Salengro ;
- Durée du contrat : 3 ans du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023, renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans ;
- Montant du contrat : 2 250,00 € HT – 2 700,00 € TTC.

***DECISION N° 2020-030 DU 14 FEVRIER 2020 – SEJOUR EN PENSION COMPLETE – CONTRAT DE LOCATION AVEC LA MAISON FAMILIALE RURALE DE SECONDIGNY***

L'an deux mille vingt, le quatorze février ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre en œuvre un séjour pendant les vacances d'été 2020 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat de location en pension complète est conclu avec la Maison Familiale Rurale de Secondigny, représentée par Monsieur Jean-Philippe GRATIOT, Directeur, Frécul, route d'Allonne à Secondigny (79130), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : mise à disposition de locaux et matériels d'hébergement, de restauration et de loisirs ;
- Durée du contrat : du lundi 6 au mercredi 15 juillet 2020 ;
- Montant du contrat : 4 759,72 € TTC.

***DECISION N° 2020-031 DU 17 FEVRIER 2020 – DEGRADATIONS SUITE A EFFRACTION AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019 – REMBOURSEMENT PAR L'ASSUREUR DE LA COMMUNE – ENCAISSEMENT DU REGLEMENT***

L'an deux mille vingt, le dix-sept février ;

Considérant qu'en raison des dégradations suite à effraction survenues le 10 décembre 2019 au centre technique municipal, un remboursement est proposé par l'assureur de la commune ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Est accepté le règlement d'un montant de 1191,71 € proposé par SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende à 79031 Niort Cedex 9, en remboursement des dégradations suite à effraction survenues le 10 décembre 2019 au centre technique municipal.

***DECISION N° 2020-032 DU 21 FEVRIER 2020 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT***

L'an deux mille vingt, le vingt et un février ;



Vu la demande du 21 février 2020 de M/Mme, tendant à obtenir une concession dans le Cimetière du Mont ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : M/Mme ;
- Numéro affecté à la concession : 2743 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Cavurne n° CA07 – Case n° 87 ;
- Destination de la concession : Concession familiale ;
- Aménagement de la concession : Cavurne ;
- Durée de la concession : 10 ans à compter du 21 février 2020 ;
- Tarif de la concession : 135,00 €.

***DECISION N° 2020-033 DU 21 FEVRIER 2020 – VERIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS, DES BLOCS AUTONOMES DE SECURITE, DES ALARMES TYPE IV ET DES SYSTEMES DE DESENFUMAGE – CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LST***

L’an deux mille vingt, le vingt-et-un février ;

Considérant qu’il y a lieu de vérifier les extincteurs, les blocs autonomes de sécurité, les alarmes type IV et les systèmes de désenfumage de l’ensemble des bâtiments communaux ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat de maintenance est conclu avec LST, PAE de la Creule, CS 10025, 1031 route de Caëstre à Hazebrouck (59529), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : vérification annuelle des extincteurs, des blocs autonomes de sécurité, des alarmes type IV et des systèmes de désenfumage ;
- Durée du contrat : 1 an du 21 février 2020 au 20 février 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat :
  - 5,95 € HT par appareil extincteur vérifié de toutes marques et toutes capacités ;
  - 8,80 € HT par bloc autonome d’éclairage de secours vérifié ;
  - 29,95 € HT par désenfumage vérifié ;
  - 19,20 € HT par RIA vérifié ;
  - 13,00 € HT par alarme type IV vérifié.

***DECISION N° 2020-034 DU 24 FEVRIER 2020 – ABONNEMENT INTERNET PRO FIBRE – CONTRAT AVEC ORANGE***

L’an deux mille vingt, le vingt-quatre février ;

Considérant qu’il y a lieu de souscrire un abonnement à l’offre Internet Pro Fibre pour l’accès Internet à l’école élémentaire Jules-Elby ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat d’abonnement Internet Pro Fibre est conclu avec la société Orange, 78 rue Olivier de Serres à Paris (75015), dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : abonnement Internet Pro Fibre à l’école élémentaire Jules-Elby ;
- Durée du contrat : 1 an du 24 février 2020 au 23 février 2021 ;
- Montant du contrat : 39,00 € HT/mois.

***DECISION N° 2020-035 DU 10 MARS 2020 – ATELIERS RADIO – CONVENTION AVEC LA MAISON DE LA JEUNESSE ET DE L’EDUCATION POPULAIRE DE LA REGION D’ISBERGUES – SECTION BANQUISE FM***

L’an deux mille vingt, le dix mars ;

Considérant qu’il y a lieu de souscrire une convention pour la réalisation d’ateliers radio qui se dérouleront du 6 au 17 juillet 2020 dans le cadre des accueils de loisirs, rue Jean-Moulin à Houdain ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Une convention est conclue avec la Maison de la Jeunesse et de l’Education de la région d’Isbergues – Section Banquise FM, représentée par Monsieur Mathieu HAUER, 67 bis rue Jean-Jaurès à Isbergues (62330), dans les conditions suivantes :

- Objet de la convention : ateliers radio du 6 au 17 juillet 2020 ;
- Lieu de la prestation : accueils de loisirs, rue Jean-Moulin ;
- Montant de la prestation : 600,00 € TTC.

***DECISION N° 2020-036 DU 16 AVRIL 2020 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.***

L'an deux mille vingt, le seize avril ;

Vu la demande du 10 mars 2020 de M/Mme, tendant à obtenir une concession dans le Cimetière du Mont ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : M/Mme ;
- Numéro affecté à la concession : 2744 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Caverne n° CA07 – Case n° 86 ;
- Destination de la concession : Concession familiale ;
- Aménagement de la concession : Caverne ;
- Durée de la concession : 50 ans à compter du 10 mars 2020 ;
- Tarif de la concession : 520,00 €.

***DECISION N° 2020-037 DU 16 AVRIL 2020 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.***

L'an deux mille vingt, le seize avril ;

Vu la demande du 16 mars 2020 de M/Mme, tendant à obtenir une concession dans le Cimetière du Mont ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : M/Mme ;
- Numéro affecté à la concession : 2745 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Allée n° 4 – Tombe n° 43 ;
- Destination de la concession : Concession familiale ;
- Aménagement de la concession : Caveau ;
- Durée de la concession : 30 ans à compter du 16 mars 2020 ;
- Tarif de la concession : 360,00 €.

***DECISION N° 2020-038 DU 16 AVRIL 2020 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.***

L'an deux mille vingt, le seize avril ;

Vu la demande du 8 avril 2020 de M/Mme, tendant à obtenir une concession dans le Cimetière du Mont ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : M/Mme ;
- Numéro affecté à la concession : 2746 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Mur n° CO22 – Case n° 165 ;
- Destination de la concession : Concession familiale ;
- Aménagement de la concession : Case ;
- Durée de la concession : 30 ans à compter du 8 avril 2020 ;
- Tarif de la concession : 1 060,00 €.

***DECISION N° 2020-039 DU 23 AVRIL 2020 – ATTRIBUTION D'UNE CONCESSION FUNERAIRE DANS LE CIMETIERE DU MONT.***

L'an deux mille vingt, le vingt-trois avril ;

Vu la demande du 23 avril 2020 de M/Mme, tendant à obtenir une concession dans le Cimetière du Mont ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Il est attribué une concession funéraire, dans le Cimetière du Mont, dans les conditions suivantes :

- Titulaire : M/Mme ;
- Numéro affecté à la concession : 2747 ;
- Localisation géographique de la concession : Secteur L – Allée n° 4 – Tombe n° 45 ;
- Destination de la concession : Concession familiale ;
- Aménagement de la concession : Caveau ;
- Durée de la concession : 30 ans à compter du 23 avril 2020 ;
- Tarif de la concession : 360,00 €.

**DECISION N° 2020-040 DU 23 AVRIL 2020 – DERATISATION – FOURNITURE DE PRODUITS – CONTRAT AVEC LA SOCIETE VALMI.**

L’an deux mille vingt, le vingt-trois avril ;

Considérant qu’il y a lieu de souscrire un contrat de dératisation et de fourniture de produits avec la Société VALMI, rue Jacques-Messenger, ZI B à (59175) Templemars ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un contrat est conclu avec la Société VALMI, rue Jacques-Messenger, ZI B à (59175) Templemars, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : traitement local et partiel contre les rats en blocs hydrofuges du réseau d’égouts de la commune – distribution à la population de rodenticides homologués « collectivités » par véhicule haut-parleur identifiable – constitution d’un dépôt aux services techniques jusqu’à concurrence de 80 kg de raticide par an en sachets de 50 g ;
- Durée du contrat : 1 an du 9 mai 2020 au 8 mai 2021, renouvelable 2 fois par reconduction expresse ;
- Montant du contrat : 3 570,00 € HT.

**DECISION N° 2020-041 DU 23 AVRIL 2020 – CONTRAT DE TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D’ENTRETIEN DES LOCAUX DE L’ECOLE ELEMENTAIRE JULES-ELBY – AVENANT N° 2 AU CONTRAT AVEC LA SOCIETE NETGREEN.**

L’an deux mille vingt, le vingt-trois avril ;

Considérant qu’il y a lieu de souscrire un avenant au contrat de travaux de nettoyage et d’entretien des locaux de l’école élémentaire Jules-Elby avec la Société Netgreen ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un avenant n° 2 au contrat est conclu avec la Société Netgreen, 17 rue Desaix à (59000) Lille, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : travaux de nettoyage et d’entretien des locaux de l’école élémentaire Jules-Elby ;
- Durée du contrat : du 7 mai 2020 au 4 septembre 2020 ;
- Montant du contrat : 1 896,05 € HT/mois.

**DECISION N° 2020-042 DU 15 MAI 2020 – ABONNEMENT LOCATION-ENTRETIEN D’UNE MACHINE A AFFRANCHIR – AVENANT N° 1 AU CONTRAT AVEC LA SA QUADIENT FRANCE.**

L’an deux mille vingt, le quinze mai ;

Considérant qu’il y a lieu de souscrire un avenant au contrat d’abonnement location-entretien d’une machine à affranchir avec la SA Quadient France ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Un avenant n° 1 au contrat est conclu avec la SA Quadient France, 7 rue Henri-Becquerel, CS 30129 à (92565) Rueil-Malmaison Cedex, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : abonnement location-entretien d’une machine à affranchir IS-420 PPE 3kg MODEM OLS NEO2 – Perfectionnement Kit Lan – Option sérénité (mises à jours des tarifs Poste) ;
- Durée du contrat : du 28 mai 2020 au 27 mai 2021 ;
- Montant du contrat : 382,87 € HT/mois.

**DECISION N° 2020-043 DU 15 MAI 2020 – CONTROLE REGLEMENTAIRES DES BATIMENTS COMMUNAUX – CONTRAT AVEC SOCOTEC EQUIPEMENTS.**

L'an deux mille vingt, le quinze mai ;

Considérant qu'il y a lieu de souscrire un contrat pour assurer les contrôles réglementaires des bâtiments communaux ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat est conclu avec SOCOTEC Equipements, rue des Genévriers, Bâtiment 3, ZA Les Bonnettes à (62000) Arras, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : contrôles réglementaires des bâtiments communaux ;
- Durée du contrat : 1 an du 15 mai 2020 au 14 mai 2021, renouvelable 3 fois par reconduction expresse ;
- Montant du contrat : 9 680,00 € HT – 11 616,00 € TTC.

**DECISION N° 2020-044 DU 19 MAI 2020 – SOUSCRIPTION DES CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE D'HOUDAIN – LOT N° 2 : « ASSURANCE DES RESPONSABILITES ET DES RISQUES ANNEXES » – AVENANT N° 1 AU CONTRAT AVEC LA SMACL.**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf mai ;

Considérant le montant des salaires bruts versés au cours de l'exercice 2019 ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un avenant n° 1 au marché pour la souscription des contrats d'assurance de la Commune d'Houdain, est conclu avec la SMACL, 141 rue Salvador-Allende, CS 20000 à (79031) Niort Cedex 9, pour une augmentation de prime d'un montant de 736,32 €.

**DECISION N° 2020-045 DU 26 MAI 2020 – MAINTENANCE ET ASSISTANCE TELEPHONIQUE DE L'HORLOGE ET DU PUPITRE DE LA SALLE DU COSEC – CONTRAT AVEC LA SOCIETE BODET TIME & SPORT.**

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge et du pupitre de la salle du COSEC ;

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Un contrat est conclu avec la SA Bodet Time & Sport, 1 rue du Général de Gaulle, CS 40002 à (49340) Trémentines, dans les conditions suivantes :

- Objet du contrat : maintenance et assistance de l'horloge et du pupitre de la salle du COSEC ;
- Durée du contrat : 1 an du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, renouvelable 3 fois par tacite reconduction ;
- Montant du contrat : 420,00 € HT – 504,00 € TTC.

Fin de la réunion : 18h26.